



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JUILLET 2020, 19 H TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.

| | |
|---|--|
| 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE | |
| 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 2020-07-132 |
| 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES – Séance ordinaire du 9 juin 2020 et séances extraordinaires des 16 juin, 23 juin, 30 juin et 7 juillet 2020 | 2020-07-133 |
| 4. PRÉSENTATION DES COMPTES 4.1 Approbation des comptes payés et à payer du mois de juin 2020 | 2020-07-134 |
| 5. COMITÉS ET COMMISSIONS | NIL |
| 6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 6.1 ADOPTION – Projet de règlement URB-01-02 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » 6.2 ADOPTION – Projet de règlement URB-03-10 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » 6.3 ADOPTION – Projet de règlement URB-04-01 modifiant le « Règlement URB-04 de lotissement » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » | 2020-07-135 2020-07-136 2020-07-137 |
| 7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS | NIL |



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

| | |
|--|--------------------|
| 8. RÉSOLUTIONS | |
| 8.1 Direction générale | |
| 8.1.1 EXEMPTION – 2^e versement – Entente pour location du local au centre culturel 2019-2020 – Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine | 2020-07-138 |
| 8.2 Direction des communications et relations citoyennes | NIL |
| 8.3 Direction des finances et trésorerie | NIL |
| 8.4 Direction de l'urbanisme et de l'environnement | NIL |
| 8.5 Direction des travaux publics et infrastructures | |
| 8.5.1 ANNULATION – Processus d'appel d'offres – Réfection de la station de pompage Sion – TP2020-25 | 2020-07-139 |
| 8.6 Direction des loisirs et de la culture | NIL |
| 8.7 Direction des services juridiques et du greffe | |
| 8.7.1 DÉPÔT – Certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal | 2020-07-140 |
| 8.8 Sécurité publique | NIL |
| 9. RÉSOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI | NIL |
| 10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA) | |
| 10.1 AUTORISATION SIGNATURE – Demande de subvention – « Appel de projets pour le soutien au rayonnement numérique » pour l'année 2020-2021 | 2020-07-141 |
| 10.2 DÉPÔT - liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois dernier | 2020-07-142 |
| 11. PÉRIODE DE QUESTIONS ⁱ | |
| 12. LEVÉE DE LA SÉANCE | 2020-07-143 |

ⁱ Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca à tout moment avant la tenue de la séance jusqu'à (soit mardi 14 juillet à 19 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.